

ACCUEIL DE JOUR THERAPEUTIQUE

LIVRET D'ACCUEIL



Réactualisé le 5 Décembre 2014 et présenté au Conseil de la Vie Sociale d'octobre 2017 au
Comité Technique d'Etablissement du 18 octobre 2017
et au Conseil d'Administration du 20 octobre 2017

SOMMAIRE

I. PRESENTATION

II. L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

III. LA PRISE EN CHARGE

IV. L'OBJECTIF DES ACTIVITES

V. ACTIVITES OCCUPATIONNELLES LUDIQUES ET DE LOISIRS

VI. LES TARIFS

VII. A QUI VOUS ADRESSER ?

Références réglementaires :

- Code de l'Action Sociale et des Familles,
- Loi n° 2002-2 du 2 Janvier 2002,
- Circulaire DGAS/SD5 n° 2004-138 du 24 Mars 2004

I. PRESENTATION

Depuis le 1^{er} octobre 2008, la résidence Bouic-Manoury propose un accueil de jour thérapeutique, d'une capacité de 10 personnes.

Cette structure s'adresse aux personnes présentant la maladie d'Alzheimer ou des troubles cognitifs apparentés et qui vivent à domicile.

Des locaux, situés dans un pavillon indépendant, sont attribués spécifiquement à cette structure et disposent d'une autonomie de fonctionnement.

L'accueil a lieu de 10h00 à 16h30 du lundi au vendredi sauf le mercredi et les jours fériés. Il peut se faire à la journée ou à la demi-journée, une ou plusieurs fois par semaine.

Les transports entre le domicile et l'accueil de jour sont assurés et pris en charge par la structure.

II. L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

L'équipe est constituée de deux aides-soignantes ou aides-médico-psychologiques, d'un agent des services hospitaliers, d'une animatrice également en charge du transport et d'un agent administratif.

Cette unité peut également bénéficier des compétences de certains professionnels attachés à la résidence : un médecin coordonnateur, un cadre de santé, une infirmière coordonnatrice et un psychologue.

III. LA PRISE EN CHARGE

Les objectifs de l'accueil de jour sont de :

- mettre en place un projet thérapeutique individuel visant à maintenir l'autonomie en sollicitant les capacités préservées,
- proposer un soutien psychologique adapté,
- proposer une prise en charge globale à la fois psychologique et physique en vue d'une resocialisation de la personne,
- soutenir et soulager les proches.

IV. L'OBJECTIF DES ACTIVITES

- Préserver l'estime de soi.
- Préserver la qualité de vie quel que soit le handicap.
- Stimuler les potentialités et préserver l'autonomie.

Il est important de mettre en situation de « faire » en valorisant, sans mettre en situation d'échec.

Pas de notion de « performance ».

V. Activités occupationnelles ludiques et de loisirs :

Le but est de proposer à chacun des occupations qui correspondent à ses goûts et à son vécu.

- Sorties, promenades,
- Activités de la vie quotidienne (cuisine, repas thérapeutique, jardinage, etc...),
- Activités de motricité (gymnastique douce, atelier équilibre, danse, etc...),
- Activité de stimulation (jeux de société, atelier mémoire, chant, etc...),
- Soins esthétiques,
- Séances de détente et repos si nécessaire.

VI. LES TARIFS

A compter du 1^{er} mai 2017, un tarif unique est arrêté par le Conseil Départemental de la Seine-Maritime. Pour 2019 , le tarif unique est fixé à : 38,63 euros

:

VII. A QUI VOUS ADRESSER ?

- ❖ **Au secrétariat** : de 9 h 00 à 17 h 00 au 02.35.96.77.11, du lundi au vendredi pour vos questions d'ordre administratif.
- ❖ **A l'infirmière coordonnatrice**: de 9 h 00 à 16 h 30 au 02.35.96.18.64, du lundi au vendredi pour vos questions d'ordre médical. Elle assure le lien avec les médecins, votre famille, l'administration.
- ❖ **Au personnel** : de 9 h 00 à 18 h00 au 06.79.04.49.44 ou au 06.42.67.47.57, du lundi au vendredi sauf le mercredi pour signaler une absence imprévue.

Afin de satisfaire les besoins des personnes accueillies, l'ensemble de l'équipe est à l'écoute de chacun.

Un cahier de doléances ou de satisfaction est à disposition pour exprimer les opinions.

Des enquêtes sont effectuées régulièrement pour recueillir les observations des uns et des autres.

Des rencontres avec les familles ont lieu de façon régulière.